

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 08 MAI 2022 à 20H30

Date de la convocation : 01/06/2022

Étaient présents (10/15) :

MM. ASSEMAN Mélodie – DEMOTIER Sébastien - DOMPÉ Gérard –FOUCART Florian - GAGE Daniel – GAGE Eric - LARQUET Jean-Marc- MEIGNAN Michel – PORTHAULT Bertrand – ROSE Sylviane.

Excusés : Mme Souy MM Daussy - Droit – Henry - Leroy

Secrétaire : M. Bertrand PORTHAULT, assisté de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du CR du 04 avril 2022.

1°/ TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

M. le Maire informe le conseil que suite à la visite de la PMI et du Service Départemental de la Jeunesse, il est nécessaire d'aménager la classe inoccupée de l'école maternelle afin d'y accueillir les enfants de 3 à 6 ans inscrits au périscolaire. Les travaux à réaliser sont :

- remplacement de 4 fenêtres et de la porte d'entrée, pour 9 510 € HT (devis de la Sarl Ternisien)
- réfection des murs des sanitaires pour 2 149 € HT (devis de la Sarl Neudorff)
- création d'un « coin bureau » pour la Direction de l'école, avec des cloisons alu semi-vitrées pour un coût de 9 510 € HT ; après discussion le conseil décide de ne pas accepter ce devis, le bureau sera réalisé avec des cloisons mobiles pour environ 2 000 €. Le conseil valide les devis Ternisien et Neudorff.

2°/ ACHAT de PARCELLES pour IMPASSE DE LANGLEE

M. le Maire rappelle que cette impasse a été créée lors de la construction des habitations, mais la cession avec la commune n'a pas été finalisée, sont concernés : Mme Duteil pour 39 m² ; succession Lennes pour 51 m² ; M. Foucart Patrick pour 346 m² ; M. Lebois Serge pour 90m². Il précise que les clôtures des différentes habitations sont bien implantées.

M. le Maire présente le devis pour les frais de géomètre pour la division d'un montant 1 564 € HT et il propose un prix d'achat de 3€ le m², soit un total de 1 578 € pour 526m².

Le conseil municipal accepte le devis du Cabinet Greuzat ; de faire l'offre d'achat à 3€ le m² et autorise le Maire à signer les documents concernant ce dossier ; d'inscrire ces dépenses au budget 2022.

3°/ PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Aussi, il présente les devis suivants pour la création d'un nouveau site internet :

- L'Adico (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) d'un montant de 200€ pour la création + 200 €/an pour l'hébergement.
- Le Réseau des Communes pour 980 € de création + 390 €/an d'hébergement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'adopter la modalité de publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.
2. D'accepter l'offre de l'ADICO avec l'alimentation du site par l'Adico.
3. D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.
4. D'inscrire cette dépense au budget 2022.

4°/ CHEMIN DE BETHISY -GR11

M. le Maire informe le conseil que les bénévoles de la Fédération Française de Randonnée ont signalé que ce chemin était envahi par la végétation et de moins en moins praticable, il est nécessaire de le redélimiter et le nettoyer. Le conseil décide de faire un piquetage du chemin à l'automne et de faire intervenir une société pour l'élagage des arbres.

QUESTIONS DIVERSES

Amortissement des travaux de la fibre

M. le Maire informe le conseil que le coût d'installation de la fibre dans la commune (101 010 €) est considéré comme une subvention d'équipement au SMOTHD et qu'il y a obligation de l'amortir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'amortir le réseau de la fibre optique sur 30 ans, soit 3 367 € par an ; d'inscrire cette somme dès le budget 2022.

Budget 2022 – Décision modificative suite aux observations de la trésorerie :

Dépenses Imprévues – 4 600€ (35 500 € au lieu de 40 000€)

Travaux Voiries

M. le Maire propose de continuer la réfection des trottoirs de la rue Montlaville (la partie située entre l'intersection de la rue des Grands Jardins et le puit du château) et présente le devis de l'entreprise Cabrema d'un montant de 17 433.20 € HT. Le conseil accepte le devis.

Un devis sera demandé pour la réfection du trottoir rue de visery (face au chemin de cambronne).

M. le Maire informe le conseil que des représentants de la Région, organisatrice des transports scolaires, sont venus vérifier les 3 arrêts de bus dans la commune (château, école et périscolaire) et il s'avère que la commune doit les mettre en conformité pour la prochaine rentrée scolaire. Il est nécessaire d'acheter des panneaux de signalisation (arrêt de bus) et d'effectuer des zébras (en peinture jaune) sur la chaussée à chaque arrêt.

Journée Villages Propres

M. le Maire fait part au conseil de la proposition de M. Thierry Decouttère, adjoint à Séry Magneval : Une demi-journée pour arpenter les rues et chemins des communes en ramassant tout ce que l'on peut y trouver, du mégot au pneu de voiture....

Cette demi-journée est prévue le dimanche 06 novembre 2022. Des réunions d'organisation sont prévues en septembre-octobre. Le conseil valide la proposition.

Opération INSIDE OUT de la CCPV

Dans le cadre du projet de parcours de sculptures monumentales, d'architecture et de de graffs « Monumental Valois », le Conseil Communautaire a délibéré, le 24 février dernier, en faveur de l'adhésion au projet participatif « Inside Out », inspiré par l'artiste JR.

La fiche Wikipédia de cet artiste français, installé aux USA ([https://fr.wikipedia.org/wiki/JR_\(artiste\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/JR_(artiste))) donne quelques éléments sur sa carrière internationale, de même que son site internet (<https://www.jr-art.net/fr>).

Notre participation est prévue pour septembre 2022, nous avons retenu comme thème : **Valois Emoi**.

Sous ce message, nous souhaitons mettre en valeur l'émotion qui parcourt notre territoire, à travers le portrait de 2 habitants par commune. Ces portraits de 90 cm de largeur X 135 cm de hauteur seront regroupés en une œuvre monumentale de 124 photos.

Cette œuvre monumentale sera ensuite collée/affichée et reproduite sur 4 sites du territoire :

- Crépy-en-Valois,
- Donjon de Vez,
- Mareuil-sur Ourcq,
- Lagny-le Sec.

Après discussion, le conseil décide de solliciter Mme Evelyne Joseph, M. Jean Larquet et M. Michel Meignan.

Spectacle de fin d'année scolaire – Association des Tréteaux de Glaignes

Mme Rose rappelle que l'Association des Tréteaux de Glaignes avait joué à Noël 2019 pour les enfants de nos écoles le spectacle "L'étrange Noël de Flore".

Après une interruption imposée en 2020 et 2021, l'association propose son nouveau spectacle d'une durée de 50 à 60 mn "Alice au pays des merveilles".

Pour marquer la fin de l'année scolaire, l'association propose de faire une représentation dédiée aux enfants des écoles du regroupement scolaire et des communes avoisinantes qui pourrait avoir lieu le samedi 25 juin à 15h ; elle demande d'une aide de 100 € afin de couvrir les frais de création de cette pièce.

Le conseil accepte de participer à cette animation et de transmettre l'information à l'ensemble des enfants de la commune scolarisés de la maternelle au cm2 ; et d'allouer une subvention de 100 € à l'association des Tréteaux de Glaignes.

Fête de la Musique

M. le Maire informe le conseil qu'un groupe de 3 musiciens amateurs « TriWatts » a contacté le secrétariat pour proposer une prestation gratuite le mardi 21 juin à l'occasion de la fête de la musique. Après discussion, le conseil décide de solliciter Gillou Pizza pour une restauration sur place.

TOUR DE TABLE

Eric GAGE informe le conseil que M. Daniel RIVIERRE fait don de 4 bacs à fleur en béton lavé, comme ceux installés devant l'église.

➔ Le conseil remercie vivement M. Rivierre.

Gérard DOMPE signale un trou dans la chaussée de la rue du Général Estienne suite à la réparation d'une fuite d'eau par la Saur.

➔ De l'enrobé à froid sera mis.

Florian FOUCART fait part de la demande de ses voisins pour l'abattage des arbres dans le chemin de béthisy

➔ Le propriétaire de certains arbres doit faire intervenir une société, pour la commune des devis ont été demandés.

Jean-Marc LARQUET signale des arbres qui risquent de tomber sur la route de Gilocourt

➔ Le propriétaire sera contacté.

La séance est levée à 22h30